

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



La méthode corse

A un ami qui désespère de la méthode vaudoise

Cher Monsieur,

Vous m'écrivez que l'«approche institutionnelle» de la Ligue vaudoise, adéquate en des temps plus civilisés, est aujourd'hui dépassée. Vous lui opposez une approche «géopolitique», qui permet mieux de comprendre les menaces actuelles, en particulier l'immigration.

Une menace européenne ou planétaire appelle-t-elle nécessairement une solution européenne ou planétaire? C'est la première question. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, les Suisses avaient répondu «non» et abordé dans une optique rigoureusement confédérale une conquête militaire qui semblait devoir submerger l'Europe entière.

La différence, me direz-vous, c'est que, depuis 1989 et la fin de l'«équilibre de la terreur», la Confédération n'assume plus son rôle de défense du peuple et des cantons. Par aveuglement égalitaire et faiblesse compassionnelle, l'Etat fédéral abandonne progressivement sa souveraineté. Il cède devant des invasions barbares analogues à celles du V^e siècle. Il n'utilise plus son pouvoir que pour réduire nos libertés. C'est à tort que la Ligue vaudoise s'obstine à lui reconnaître l'usage exclusif d'une force de contrainte publique qu'il a complètement dévoyée.

La deuxième question est dès lors de savoir par quoi remplacer l'Etat. La réponse de l'UDC, théorisée par M. Blocher lors de son éviction du Conseil fédéral, est de substituer le peuple, source de la légitimité démocratique, aux autorités qui ont failli. Par le moyen d'initiatives quadrillant le champ politique, l'électeur forcera l'Etat fédéral à faire son travail, en particulier à défendre la Suisse contre les forces politiques et économiques qui s'en prennent à elle.

Cette action gouvernementale parallèle est sans avenir. La démocratie directe permet d'intervenir occasionnellement pour orienter l'action des élus. Elle fait peser la crainte salutaire du référendum sur leurs débats. Mais le recours systématique à l'initiative, outre son coût prohibitif, ne peut qu'introduire du jeu dans ses mécanismes contraignants, réduire les débats à des affrontements passionnels, laisser le citoyen et, finalement, induire les autorités à en rendre l'usage inaccessible au simple citoyen.

Certains se forment à un sport de combat pour affronter eux-mêmes, en l'absence de la police, les incivilités de la racaille ordinaire. Cette forme de légitime défense renforcée par la maîtrise physique permet de proportionner la réponse aux attaques. Elle permet aussi de se porter plus aisément au secours d'un tiers.

D'autres font un pas de plus et apprennent à manier les armes. C'est le «citoyen-soldat», le cow-boy qui porte une arme pour défendre sa vie et protéger les faibles. Bon. On peut avoir de la compréhension pour le commerçant qui s'arme et tire après avoir été molesté et dépouillé à de multiples reprises sans que la police n'intervienne. Il défend sa personne, sa famille et ses biens. Mais ici déjà, on franchit la limite de la défense spontanée pour entrer dans la zone grise de la propre police, voire dans la zone rouge de la propre justice.

La police est un métier difficile, tout d'exercice quotidien, de maîtrise morale et de discipline de corps. Savoir tirer est une chose. Intervenir en arme et sans dommages collatéraux dans une échauffourée concrète en est une autre, incomparable. Le simple citoyen devrait éviter d'entrer dans le jeu dangereux du port d'arme permanent. Il ne peut qu'en résulter des bavures civiles qui promettent d'être cent fois plus nombreuses que les bavures policières.

Quant à vous, cher Monsieur, vous doublez votre approche géopolitique d'une méthode locale d'action. Vous l'appellez la «méthode corse»: se mettre en groupe et rosser les rosses, caillasser les caillasseurs et si possible en laisser deux ou trois sur le carreau; désormais, ils réfléchiront à deux fois avant de s'en prendre aux braves gens.

On en a un exemple tout chaud, de la méthode corse. En décembre 2015, dans un quartier d'Ajaccio peuplé pour une moitié d'immigrés, des voyous encagoulés allument un feu pour attirer les pompiers dans un guet-apens: deux blessés. Le lendemain, quelques centaines de Corses organisent une manifestation de soutien au corps des pompiers. Une bagarre oppose les partisans d'une présence symbolique et ceux qui veulent en découdre. Ces derniers lancent des insultes contre les Arabes et contre les musulmans, saccagent une salle de prière, brûlent des corans, endommagent quelques véhicules. Les habitants effrayés se calfeutrent. Un policier qui s'interpose a le nez fracturé.

Pensez-vous une seconde que les voyous encagoulés se tiendront désormais à carreau? Ne croyez-vous pas plutôt qu'un certain nombre d'habitants du quartier, tranquilles jusqu'ici, vont juger que cette «punition» disproportionnée exige une réponse musclée? Non seulement on n'a rien réglé, mais le ressentiment et l'insécurité se sont étendus. En outre, les manifestants corses se sont divisés et battus entre eux.

Il est impossible que de tels événements n'arrivent pas. Mais on ne saurait en tirer une doctrine d'action. Si la politique consiste à maintenir la paix sur le territoire, ne serait-ce que la paix rudimentaire de l'ordre dans les rues, la méthode corse est le contraire exact d'une politique. En fait, elle n'a de sens – si l'on ose dire – que comme préliminaire à son extension progressive à l'ensemble de la population, c'est-à-dire à la révolution. Je n'imagine pas que vous l'envisagiez.

Remontons le temps et arrêtons-nous en 1948. On s'attend à voir les chars soviétiques déferler sur l'Europe, les communistes monter au Château et les commissaires politiques épurer la population. C'est dans cette ambiance que Marcel Regamey écrit un court ouvrage, *Action libre, déterminisme moral et plan providentiel*¹, dont je vous donne quelques extraits:

Les idéologies de la contre-église ont peu à peu remplacé les principes stables, fondements éprouvés de la discipline des sociétés, par des idéaux révolutionnaires, qui, s'engendrant les uns les autres, de contraire à contraire, ont privé l'Etat de tout principe de légitimité, les personnes privées de toute protection sérieuse, et les rapports internationaux de tout fondement moral.

L'héritage de Rome est presque entièrement consommé; les Barbares triomphent pour s'entre-dévoré. [...] Entre les grands empires monstrueux, dans les interstices de l'évolution mécanique du monde, entraîné par les absolus mensonger, les chrétiens, dans la communion de l'Eglise universelle, sont appelés à restaurer sans relâche l'ordre humain méprisé, à reconstituer les communautés naturelles, à renouveler la légitimité des autorités sociales, à relier par le bien commun concret les intérêts divergents, en un mot à faire renaître sous l'empire de la charité l'amitié naturelle des hommes [...].

Les sociétés vraiment humaines ne pourront sans doute qu'être restreintes en étendue; exposées à être détruites dans le choc des Empires, elles se perpétueront jusqu'à la fin d'une manière qui rappellera peut-être la vie cachée de l'Eglise primitive dans les catacombes.

Etonnant, non? A septante ans de distance, mêmes griefs à l'égard de l'Etat, mêmes craintes pour la sécurité personnelle, même évocation de forces supranationales monstrueuses et incontrôlables.

Pour autant, Marcel Regamey ne prône pas la méthode corse à l'égard des communistes locaux. Il ne rejette pas non plus l'approche institutionnelle. Au contraire, il ramène son lecteur à la réalité concrète de la communauté nationale, la seule où l'action conserve son sens et un espoir de réalisation. Il ne prétend pas renverser le destin d'une civilisation déclinante, mais, dans ce déclin même, il veut continuer d'agir conformément à certains principes réalistes éprouvés.

Comme il le prévoyait, la situation a continué de se dégrader. Mais en même temps, la dégradation s'est trouvée freinée dans son élan et adoucie dans ses effets, en tout cas chez nous, où il n'y a pour l'heure ni jungle, ni zone de non-droit, sinon quelques squats. C'est d'ailleurs une des faiblesses de votre «approche géopolitique» que de ne pas tenir compte de notre situation particulière, laquelle doit beaucoup à un certain respect des institutions, en particulier le fédéralisme et la paix du travail.

Aujourd'hui comme hier, les nécessités du bien commun nous imposent de faire ce qui est à notre portée pour préserver et faire vivre la part d'ordre humain et de paix politique qui subsiste encore. Pour la Ligue vaudoise et *La Nation*, c'est la défense des souverainetés cantonales, de l'indépendance fédérale et de toutes les institutions publiques ou privées, si contestées et brinquebalantes soient-elles, qui structurent encore la communauté. C'est la dénonciation argumentée des idéologies menteuses, des illusions de l'égalitarisme, du gonflement de l'administration et de l'affaiblissement de l'Etat.

C'est encore, pour assurer une action dépassant la durée de nos vies individuelles, la formation de nouvelles générations de Vaudois au service du pays. C'est enfin, par nos entretiens publics du mercredi, nos séminaires, nos camps de Valeyres, nos Marches du Pays, la création et l'entretien de ces liens de connaissance, d'estime et d'amitié qui sont le fond vivant de la nation. Quels que soient les malheurs, inconnus, qui l'attendent, c'est en vivant selon ses spécificités traditionnelles que notre communauté politique s'y préparera le mieux.

Reconnaissez d'ailleurs, cher Monsieur, que vous-même passez plus de temps à agir dans ce sens qu'à mettre en place des applications concrètes et musclées de la «méthode corse» en Pays de Vaud.

Olivier Delacrétaz

¹ *Action libre, déterminisme moral et plan providentiel*, CRV, 1948

Oui à la RIE III-VD

Le paquet vaudois de mise en œuvre de la RIE III constitue un compromis indispensable pour ne pas faire fuir des entreprises étrangères qui contribuent largement à notre prospérité.

Les Vaudois votent le 20 mars sur la mise en œuvre cantonale de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). De quoi s'agit-il ?

En vertu de la législation fédérale actuelle, les cantons peuvent accorder à certaines entreprises étrangères, établies en Suisse mais réalisant l'essentiel de leurs revenus à l'étranger, un statut fiscal privilégié prévoyant un taux plus bas que celui appliqué aux autres entreprises. Ces «cadeaux fiscaux» bénéficient aussi à nos finances publiques : les quelque 24'000 entreprises concernées en Suisse représentent moins de 7% du total, mais elles fournissent, avec plus de 3 milliards de francs, environ la moitié

des recettes de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice des sociétés. Dans le canton de Vaud, ce sont plus de 200 sociétés qui procurent 9200 emplois directs et qui rapportent plus de 600 millions de francs d'impôts (soit 12% des recettes fiscales du canton). A cela s'ajoutent toutes les retombées indirectes...

Suite à des pressions internationales, la Suisse a accepté de renoncer à ces statuts privilégiés. Il faut donc trouver le moyen d'éviter que ces précieuses sociétés, confrontées soudainement à une fiscalité nettement plus élevée, ne décident de filer à l'étranger.

L'idée est de prévoir dans la législation fédérale d'autres formes d'imposition privilégiées, autorisées cette fois par les normes internationales. On pense par exemple à l'imposition privilégiée des revenus de brevets, ainsi qu'à la déductibilité fiscale des dépenses de recherche et développement. A Berne, les travaux parlementaires se poursuivent en ce sens.

Dans les cantons, la solution retenue consiste à diminuer fortement le taux standard d'imposition des bénéfices, qui s'appliquera dorénavant à l'ensemble des sociétés. Mais en terre vaudoise, compte tenu des forces politiques en présence, il est apparu illusoire d'envisager une baisse d'impôt pour les entreprises sans accorder à la gauche quelques mesures compensatoires. Des négociations ont eu lieu, qui ont débouché sur le compromis suivant :

- Le volet fiscal verra l'impôt sur le bénéfice des sociétés abaissé de 22,3% à 13,79%; pour les sociétés bénéficiant aujourd'hui de statuts privilégiés à 10 ou 11%, la hausse sera supportable; pour les autres, ce sera une aubaine bienvenue.

- Le volet social, à titre de compensation, amènera les employeurs à payer environ 120 millions de francs supplémentaires par année pour financer une hausse substantielle des allocations familiales et une augmentation des capacités d'accueil des crèches et garderies.

Ce compromis satisfait tant la droite que les socialistes. Seule l'extrême-gauche a voulu faire de la surenchère en lançant le référendum.

Par souci de maintenir sur sol vaudois des entreprises qui contribuent substantiellement à notre prospérité, et par respect pour un compromis politique qui va dans ce sens, nous votons OUI.

P.-G. Bieri

Emile de Ribaupierre

Quelle famille, les Ribaupierre! Issue d'une lignée de la noblesse alsacienne, dont le château de «Ripolstein» a vu son nom francisé, la branche suisse que l'on connaît ici s'est établie à Clarens où Emile de Ribaupierre père (1858-1929), horticulteur, et sa femme née Emma Gay, musicienne, eurent six enfants. Mathilde et Emile fils, musiciens et créateurs de trois (!) conservatoires, André, violoniste virtuose de renommée internationale, François, peintre réputé (et père de Claude, dit Derib, auteur de Yakari), René, officier de cavalerie, Jean-Jacques, horticulteur succédant à son père. Cette tribu qui a tant donné au Canton mérite bien d'être célébrée. C'est ce qu'entreprend Antonin Scherrer, avec une série d'ouvrages dont le premier vient de paraître. Il est consacré à Emile fils (1887-1973), violoniste, compositeur, pédagogue, directeur d'école et chef d'orchestre.

Emile reçoit la vocation d'enseigner la musique (qu'il pratiquera d'ailleurs excellemment comme soliste et musicien de chambre) alors qu'il suit les cours de la Schola Cantorum de Paris. De retour en Suisse, il fonde son Orchestre en 1913, puis le Conservatoire de Montreux et l'Institut de Ribaupierre à Lausanne

en 1915, le Conservatoire de Vevey en 1917, maisons co-fondées et co-dirigées avec sa soeur Mathilde. L'Orchestre est composé d'amateurs et d'élèves des conservatoires, parfois futurs professionnels (qu'on retrouvera en partie plus tard dans les rangs de l'Orchestre de chambre de Lausanne) qui lui donnent une bonne assise ; cela lui permet, grâce aussi au charisme de son chef, d'aborder un répertoire de haut niveau et d'accompagner de grands solistes : même Fritz Kreisler en 1932!

L'ouvrage de M. Scherrer brosse un portrait attachant d'Emile de Ribaupierre, qui voue sa vie à transmettre l'amour de la musique et sait enthousiasmer ses disciples, sur la Riviera comme lors de «stages», comme on dit aujourd'hui, à son chalet du Val d'Hérens. L'auteur, qui sait tout de notre vie musicale, nous plonge aussi dans le monde artistique vaudois de la première moitié du XX^e siècle, où l'on rencontre Carlo Boller, Aloÿs Fornerod, Magda Lavanchy et tant d'autres. Une chronique chaleureuse et passionnante.

J.-F. Cavin

Antonin Scherrer, *De Ribaupierre, une famille au service de la musique – Tome 1: Emile*, éd. Infolio, 110 p. ill., 2015.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

- 9 mars:** Le lieutenant feld-maréchal Nicolas Doxat: un Vaudois condamné à mort dans la tourmente de la Guerre austro-russo-ottomane (1736-1739) – avec Edouard Hediger, étudiant en histoire.
- 16 mars:** Les abus de Via sicura – avec Xavier de Haller.
- 23 mars:** Le système pénitentiaire vaudois – avec Mme Sylvie Bula, cheffe de service à l'Etat de Vaud.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Les fils Gillégitimes

La Nation a déjà signalé à ses lecteurs l'excellent spectacle des *Swinging Bikinis* «Le Monde m'empêche de dormir» consacré au répertoire de Jean-Villars Gilles. D'autres artistes ont également puisé dans l'œuvre de Gilles leur inspiration et trouvé l'occasion de remettre en scène plusieurs de ses compositions les plus marquantes. Dans le cadre de cet engouement renouvelé, il y eut par exemple en fin d'année dernière la tentative controversée «Gilles, 120 ans déjà» du cabaretier Bouillon, la représentation «Planète Agile» de la Cie Kbaré et deux soirées que la société Belles-Lettres a organisées en l'honneur de l'inoubliable chansonnier de St-Saphorin.

Mais c'est sur le remarquable travail réalisé par le groupe *Déroute Chronique* que nous souhaitons particulièrement attirer l'attention des amateurs de l'œuvre de Gilles. Les trois musiciens, Pierre Deveaud, Adrien Knecht et Sylvain Rütli, ont repris et revisité avec un réel talent plusieurs des plus belles chansons du poète vaudois. Parfois rock, parfois jazzy, leurs arrangements soignés re-

vivent les mélodies et les textes de Gilles auxquels ils confèrent une sonorité et une force très actuelles.

Les interprétations de *Déroute Chronique* font éclater toute la finesse et la force des textes de Gilles auxquelles elles donnent une jeunesse et une actualité frappante. Ainsi réarrangés et interprétés avec brio, des morceaux illustres comme *Dollar* (contre le mercantilisme) ou *Adieu Folklore* (contre l'uniformisation culturelle) se révèlent incroyablement percutants et contemporains.

Les prochaines représentations de *Déroute Chronique* sont prévues le samedi 12 mars 2016 au Château de Corcelles-sur-Chavornay et le jeudi 19 mai à la BCU à Lausanne. Un CD a également été tiré du spectacle ou peut être téléchargé en ligne (www.deroutechronique.com) Sans contester, les trois musiciens de *Déroute Chronique* se montrent les dignes «Fils Gillégitimes» du chansonnier et poète vaudois. A découvrir sans tarder.

Vincent Hort

Mozart, Zacharias et l'OCL

Dans les années huitante, le pianiste Christian Zacharias avait enregistré pour la firme EMI une intégrale des concertos pour piano et orchestre de Mozart (à l'exception des quatre premiers et de ceux pour deux ou trois pianos); quatre chefs et pas moins de six orchestres différents participèrent alors à cette aventure discographique. Nommé chef principal de l'Orchestre de chambre de Lausanne en 2000, le pianiste allemand souhaita réenregistrer ces concertos, mais cette fois en se chargeant des rôles simultanément de chef et de soliste, ce qui, par rapport à sa précédente version, garantissait une unité et une homogénéité d'interprétation plus grandes. Il convient de préciser que d'illustres pianistes, tels que Murray Perahia, Geza Anda ou Vladimir Ashkenazy, l'ont précédé dans cette manière de faire. Les disques parurent alors à

un rythme plus ou moins régulier de 2003 à 2012. Ils sont maintenant réunis dans un récent coffret qui a reçu un accueil enthousiaste de quelques magazines spécialisés français et allemands, prouvant, si besoin était, quel admirable mozartien est Zacharias, mais aussi à quel niveau d'excellence est parvenu l'OCL. Nous ne pouvons bien sûr qu'encourager les mélomanes à acquérir ce coffret, d'autant plus qu'il est vendu à un prix d'ami (moins de 30€ sur certains sites d'achat en ligne, soit autour de 3€ par disque!). Et ceux qui possèdent la première version Zacharias pourront s'amuser au jeu des comparaisons.

Frédéric Monnier

¹ A ce propos, on relèvera que, sur ce même site, on peut toujours acheter les disques parus à l'unité, mais pour un prix oscillant entre 10 et 15€, cherchez l'erreur!

Déclin de la force

Bien qu'il soit écrit avec un sens infini des nuances et dans une langue dont la limpidité honore l'auteur, le dernier essai d'Etienne Barilier¹ laisse perplexe.

Barilier s'en prend aux terroristes islamistes qui massacrent «au nom de Dieu». L'islamisme «radical et tueur» lui semble «la pire» de toutes les menaces, comparable à celle que fit peser le nazisme sur la civilisation. Ce n'est pas rien, le nazisme figurant, comme chacun sait, le mal absolu.

Etienne Barilier se montre courageux.

D'une part, il outrepassa le principe «pas d'amalgame». Citations à l'appui, il montre que les textes coraniques ne comptent pas pour rien dans la dérive islamiste. L'islam s'accompagne de violences et laisse la part belle à l'esprit de conquête. Mahomet n'était pas un doux. Islam signifie «soumission». Les maîtres, qui dominent les infidèles et les femmes, sont eux-mêmes des esclaves de Dieu, des «esclaves esclavagistes».

D'autre part, Barilier ne se réfugie pas dans la culpabilité pour éviter d'avoir à combattre l'islamisme. Certes, la chrétienté, oubliant très tôt les enseignements du Christ, a pu se montrer violente dans le passé, mais ce ne doit pas être un prétexte pour renoncer à critiquer l'islam.

Nous décernerons des louanges à Barilier sur bien des points: il a l'art de dénicher et d'interpréter des textes ambigus d'auteurs islamiques, pour montrer que la force n'a pas le même statut dans les Evangiles et dans le Coran, que l'action guerrière était présente dans l'islam dès l'origine, que la doctrine du prophète d'Allah est radicalement contraire à celle des Evangiles; il ne croit pas au mythe de l'heureuse cohabitation des cultures dans l'Andalousie musulmane; il nous explique que le prophète ne peut que nier le temps, l'histoire et le progrès puisque, *le Coran contenant déjà tout*, il ne peut y avoir d'avant ni d'après dans l'islam.

Cependant, malgré la clairvoyance de l'auteur, nous ne pouvons le suivre plus loin pour deux raisons: sa conception de la force est partielle; son humanisme affiché ne constitue pas un rempart contre la menace islamique.

Pour définir la force, Barilier a le tort de se fonder sur Simone Weil², esprit sans doute supérieur, mais que le christianisme platonisant et l'admiration pour le catharisme entraîne parfois loin des réalités du monde.

Barilier et Weil entendent par «force» ce que nous nommons «violence». La force n'est pas la violence, ni la cruauté, ni la barbarie, ni la bestialité, c'est une vertu. Chez les terroristes nous ne décelons ni force ni courage. Mitrailler des civils sans défense, précipiter des avions sur des gratte-ciel, égorger sur une plage des malheureux aux mains liées, brûler un pilote vivant dans une cage, violer des jeunes filles: tous ces actes, parfois commis sous l'effet de psychotropes, ne demandent rigoureusement aucune force.

Qu'est-ce que la force? Elle opère avec la justice, la prudence et la tempérance. Les quatre vertus cardinales s'impliquent l'une l'autre. La force doit parfois l'emporter, précisément pour donner le branle, pour réaliser ce que la justice commande d'accomplir. La justice sans la force est impuissante, la force sans la justice n'est que brutalité. De cela, presque tous les bourreaux du monde se rendent compte, sinon ils n'auraient pas besoin de discours, religieux à l'occasion, destinés à justifier la lâcheté odieuse de leurs actes. Ils sont comme le loup de La Fontaine inventant de multiples prétextes pour déguiser l'instinct qui le pousse à dévorer l'agneau «sans autre forme de procès».

Etienne Barilier a raison: il y a bien dans la nature humaine une violence primitive, un instinct de mort, un goût pour le néant que la religion chrétienne et la raison cherchent à domestiquer, à défaut de les supprimer jamais. Il n'est parfois pas si éloigné de nos vus. Il lui arrive de se reprendre et d'utiliser le

mot «violence» (par exemple p. 36 ou p. 96: (...) *se manifeste ce qui s'appelle tout bonnement la violence, c'est-à-dire la force au sens terrible que lui donne Simone Weil*. Ce que nous appelons force, Barilier est contraint de le nommer ailleurs «bonne force» (p.108). Voilà un embrouillamini lexical qui ne contribue pas à clarifier la pensée.

Oui, la violence appartient à l'univers orgiaque et désordonné de Dionysos. C'est une matière qui exige une forme. Apollon, dieu de la beauté et de l'harmonie, apporte cette forme et vient dompter l'énergie chaotique. Dès que Barilier introduit la notion de «bonne force», nous nous trouvons à ses côtés.

Apparaît alors un autre sujet de dissension. Après les événements du 13 novembre 2015, certains commentateurs ont prétendu que *nous n'avons rien à offrir* aux jeunes gens qui se convertissent à l'islam ou se «radicalisent» pour se jeter dans le terrorisme. Barilier s'indigne de ces propos. A l'islamisme, il oppose l'humanisme. Il invoque Mozart, Schiller, Cassirer, Camus. Il met en avant la liberté de penser, la science, la conscience, la démocratie, l'égalité des sexes. Il vante aussi le dialogue.

Le problème est que nous ne comunions pas tous avec les bienfaits de l'humanisme. Nous désirons la liberté si elle s'adosse à la recherche de la vérité. La démocratie n'est qu'un moyen, pas forcément le meilleur en tout pays, de désigner les détenteurs du pouvoir. L'égalité n'est pas le bon terme pour décrire le rapport des hommes et des femmes. Egalité de quelle femme avec quel homme? En quoi? A quel point de vue? L'égalité nous semble le prétexte pour faire entrer les femmes dans l'univers de la compétition (*Extension du domaine de la lutte*, comme le dit Houellebecq...). Quant au dialogue, les islamistes s'en moquent, Barilier le dit deux fois.

Tous les principes que Barilier mentionne ne peuvent être véritablement saisis que sous l'éclairage de l'enseignement du Christ. Si l'on tient à filer la

métaphore nietzschéenne, il faut invoquer non seulement Dionysos et Apollon, mais aussi le Crucifié. Le Christ seul a triomphé de la violence aveugle. Or Barilier utilise trop, à notre goût, cette formule de Marcel Gauchet selon laquelle *le christianisme est la religion de la sortie de la religion*. Dissocié de ses fondements chrétiens, l'humanisme erre et se pervertit parfois de manière diabolique, pendant la Révolution par exemple.

Comme en passant, Etienne Barilier affirme ceci: *L'Etat islamique est une puissance qu'il faut combattre par les armes et pas seulement par des arguments théologiques* (p. 11) et *La question n'est pas de convaincre des assassins, elle est de les vaincre [...], il faut une armée, une police et des actes* (p. 112). On ne saurait mieux dire. Pourtant les militaires appartiennent aux forces armées, les policiers aux forces de l'ordre. La force finit donc par être requise. Même Simone Weil tresse des lauriers à un guerrier comme Lawrence d'Arabie³ et abandonne son pacifisme en... 1939.

Seulement, il faut des dizaines d'années pour organiser une armée, pour l'instruire, la discipliner, veiller à ce qu'elle ne réponde pas aux massacres par un déchaînement de férocité vengeresse. On a aussi besoin de l'autorité politique, celle de la nation, pour instituer la force armée, l'entretenir dans la durée, l'utiliser au bon moment, quand les bandes bolchéviques, nazies ou islamistes commencent à tenir la rue ou les «quartiers».

C'est un lourd travail, ingrat, accompli le plus souvent dans l'urgence, quand il est trop tard, à cause de l'insouciance des peuples et des lubies idéalistes.

Jacques Perrin

¹ *Vertige de la force*, essai, Buchet-Chastel 2016.

² Voir notamment *l'Iliade ou le poème de la force*, 1940/1941.

³ Voir la *Lettre à Jean Posternak*, 1938.

L'Europe contre nos armes

Depuis quelques semaines, l'annonce de discussions autour d'une directive de l'Union Européenne visant à réglementer le commerce des armes aux particuliers secoue le monde des tireurs helvétiques. L'UE entend, entre autre, interdire les armes à feu automatiques, même neutralisées, et assurer l'échange d'informations entre Etats membres. Conformément aux accords de Schengen et Dublin, la Suisse serait contrainte de reprendre cette directive dans son droit. Quelles en seraient les conséquences pour le citoyen soldat et le tireur sportif?

Tout d'abord, l'inutilité de la mesure surprend. En effet, en ajoutant contraintes et mesures policières sur les tireurs sportifs, chasseurs et collectionneurs, elle ne s'attaque pas aux flux d'armes illégales posant justement problème après les récents événements. La Suisse dispose pourtant déjà du matériel législatif adéquat. L'ordonnance sur les armes (OArm) en vigueur depuis 2008 interdit l'acquisition aux ressortissants de certains pays «à risque». De plus,

un permis d'acquisition d'arme requiert une demande à la police et une vérification du casier judiciaire. Une personne qui désire donc se procurer une arme fera l'objet de tous les contrôles nécessaires au niveau cantonal. Les terroristes ne se fournissent pas à la bourse aux armes de Lausanne et il est douteux que les mesures proposées par l'Union européenne aient une quelconque efficacité sur les flux illégaux. Seul un contrôle systématique et souverain des frontières et un travail en amont, dans les pays d'origine de ces armes, pourraient avoir l'effet escompté.

En interdisant en Suisse les armes automatiques qui, rappelons-le, sont en grande majorité des fusils et pistolets d'ordonnance utilisés comme armes de tir sportif, la directive aurait un impact désastreux sur les sociétés de tir. Celles-ci ne vivent pour la plupart que grâce à ces armes d'ordonnance et aux membres qui les utilisent, en particulier lors des tirs militaires. Cette directive pourrait être intéressante si elle proposait de rendre obligatoire des cours de

sensibilisation, de manipulation et de tir avant l'achat d'une arme, donnant ainsi aux sociétés un rôle clé dans ces formations. Ce n'est malheureusement pas le cas. Déclarer est une bonne chose, former et responsabiliser est encore meilleur puisque de cela découle une valeur ajoutée éducative. De plus, une interdiction des armes automatiques aurait également un impact direct sur le citoyen soldat. L'arme à la maison, attribut par excellence du système de milice, n'y résisterait pas. L'arme personnelle règle pourtant un rapport entre le citoyen et l'Etat. Elle fournit à l'individu un moyen de contribuer au droit à la contrainte et à la défense de sa communauté, l'intéressant ainsi directement à sa propre sécurité. L'arme à la maison est une permanence, un rappel physique de cette responsabilité. Retirer celle-ci au citoyen, c'est le déresponsabiliser et lui signifier que la communauté n'a plus confiance en lui.

Finalement, en 2011, le peuple et les cantons ont voté contre un fichier centralisé fédéral des armes en circulation.

En voulant «interconnecter les registres nationaux de détention d'armes», cette directive européenne mènerait à un fichier centralisé européen. Que reste-il de la souveraineté populaire dans un tel cas de figure? Une telle mainmise de l'Europe sur la sécurité d'un Etat souverain, *a fortiori* non membre de l'Union, n'est pas acceptable. Surtout quand cette dernière n'est plus à même d'assurer la sécurité de ses Etats membres. Suite à une interpellation au Parlement, le Conseil fédéral a rappelé l'obligation de s'adapter aux accords de Schengen. Une non reprise pourrait aboutir à la cessation de la coopération. Mais Schengen étant de toute façon passablement mis à mal par la crise migratoire et la directive devant être adaptée au droit suisse, la Confédération pourrait garder une marge de manœuvre importante. De plus, il n'y a aucun doute qu'avec 175'000 membres et 3'100 associations, la Fédération sportive suisse de tir ne manquera pas de rassembler les signatures indispensables à un référendum.

Edouard Hediger

Quelles sont les prétentions du nouveau théâtre ?

Une plasticienne qui peint le vaste mur du fond de la salle Apothélos à Vidy, avec un pinceau éclabousse les acteurs d'un sang volumineux, le tout accompagné d'un effroyable tintamarre qui fait trembler vos sièges et vos nerfs, un vague duo, une voix et une guitare, qui introduit ou accompagne les acteurs, Houellebecq ou Benoîte Groult lus en réponse à leurs propres rôles par les acteurs eux-mêmes, et bien entendu l'incontournable référence à Daech (exactement comme dans la mise en scène de *l'Enlèvement au sérail* au dernier festival d'Aix-en-Provence, et vraisemblablement au nom du même «réalisme»)... Vous voyez de quoi je parle? Non? Je vais vous le dire: c'est *La Mouette*, c'est le chef-d'œuvre de Tchekhov, mis en scène, si l'on ose dire, par Tomas Ostermeier, coqueluche berlinoise du théâtre de notre temps.

Le succès de cette interprétation – mais en est-ce une? – ne va pas sans poser quelques questions.

Liszt a commis des variations sur des thèmes connus de compositeurs célèbres qui sont du plus pur Liszt dès la troisième mesure, et personne ne songe à lui reprocher cet emprunt. Est-ce qu'Ostermeier serait le Liszt de notre théâtre? Il s'en faut de beaucoup! S'il «engage un dialogue avec Tchekhov par-delà le XX^e siècle sur l'amour et le théâtre», comme nous l'annonce le fascicule du Théâtre de Vidy, il n'en reste pas moins qu'on suit, disons: qu'on essaie de suivre, le texte de la *Mouette* durant les quatre actes de cette comédie. Il nous semble que le metteur en scène part de l'idée que tous les spectateurs connaissent ce texte, qu'ils savent donc que la principale actrice est Mme Irina Nicolaevna Arkadina, Mme Tréplevna par son mariage, qu'elle est la mère du malheureux Constantin Gavrilovitch Tréplev, et qu'elle a un frère, Piotr Nicolaévitch Sorine...

Mais à supposer qu'un spectateur vraiment très cultivé se souvienne de

ces détails, il aura beaucoup de peine à s'y retrouver à Vidy, car, comme c'est la mode aujourd'hui, on ne vous livre aucune distribution, aucune liste des personnages. On ne sait pas, par exemple, quel rôle jouera M. Sébastien Pouredoux, de la Comédie-Française, et l'on se fie au génie de la mise en scène pour que vous compreniez qui joue quel rôle.

Ça n'a probablement pas beaucoup d'importance pour Ostermeier, c'est tant mieux peut-être; on ne va pas fatiguer la salle avec un vieux texte, l'essentiel, c'est la mise en scène.

D'accord, c'est une façon de voir. Le texte, c'est ringard. Mais alors pourquoi choisir Tchekhov?

Daniel Laufer

Expérimentation animale

La presse nous apprend que le CHUV, dans le cadre d'une étude relative à la surnutrition, cherche des femmes disposées à grossir. Des compléments alimentaires choisis doivent leur permettre de prendre quatre ou cinq kilos en un mois.

A première vue, la nouvelle est plaisante: elle nous change de l'obsession des régimes minceur et des mannequins filiformes. Mais en regardant de plus près, on s'aperçoit que l'expérience, innocente à première vue, tourne à la torture. Car il faut surconsommer non seulement des chips et des pains

au chocolat – jusque là, c'est tenable; quoique, tous les jours... – mais aussi des bâtonnets de Mars; on ne savait pas que le plastique fit engraisser. Et, pire encore, deux Coca quotidiens. On s'approche des supplices que certains tortionnaires infligeaient à leurs cobayes en d'atroces époques.

On comprend donc que les volontaires soient payées, grassement si l'on ose dire, pour suivre cette cure d'intoxication: 3'000 francs pour le mois. Ce joli pécule permettra aux gourmandes de s'offrir ensuite, pour rééquilibrer leur alimentation et raffermir leur moral, des entrées au foie gras et des desserts à la crème.

J.-F. C.

Conférences d'histoire vaudoise

Proposées par l'Université populaire de Lausanne et la Fondation Marcel Regamey, quatre soirées de conférences évoqueront, ce semestre, de grandes figures de notre passé.

La première soirée aura lieu ce jeudi 10 mars 2016, de 19h30 à 21h, à la Salle du Conseil communal, à l'Hôtel de ville de Lausanne, place de la Palud. Elle sera consacrée à «Divico, premier superhéros helvète?», évoqué par M. Gilbert Kaenel, et à «Marius,

fossoyeur d'Avenches et promoteur de Lausanne», présenté par M. Justin Favrod. Deux grands spécialistes!

Les soirées suivantes auront lieu le 14 avril, le 12 mai et le 9 juin (non le 5 juin comme imprimé par erreur dans notre numéro précédent).

Entrée libre sur inscription auprès de l'Université populaire de Lausanne, tél. 021 315 24 24 – courriel: info@uplausanne.ch.

C.

Verochka sur la scène du Lapin Vert

Le Théâtre du Lapin Vert, à Lausanne, est l'antre de la société d'étudiants de Belles-Lettres. Celle-ci y invite occasionnellement ses membres et ses amis pour des soirées musicales, théâtrales ou amicales, dans une ambiance intimiste renforcée par le nombre restreint de pas qui séparent la scène du bar, ainsi que par la bassesse du plafond qui contraste avec la hauteur artistique des productions.

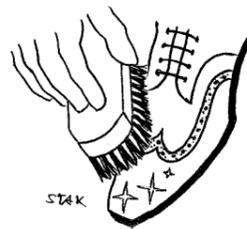
Tout récemment, nous y avons assisté au premier concert public d'une jeune femme nommée – sur scène –

Verochka. Assise au piano, elle chante tout en jouant, la tête tournée vers son public, et comme pour joindre le geste à la parole, son visage s'anime alors de mille expressions mutines qui soulignent chaque mot et chaque note, tandis que ses doigts continuent de courir sur le clavier. On se laisse bercer par l'élégance du tableau, par la voix enjouée mais aussi très soigneusement articulée. En arrière-plan, on devine le travail et l'entraînement nécessaires pour maîtriser cette synchronisation parfaite.

L'artiste nous a proposé tout d'abord une ambiance très parisienne, avec la reprise de titres connus de la chanson française du siècle passé, puis s'est affirmée plus lausannoise en nous livrant quelques-unes de ses premières compositions. Chacun y a trouvé son compte.

Verochka remontera sur scène dimanche 13 mars à 17h, à la Galerie du Pressoir à Ecublens. Si son nom réapparaît ensuite sur d'autres affiches, ce ne sera que justice.

P.-G. B.



Le secret de la flagorne

Dans notre édition du 5 février, nous avons commenté avec une légère dose d'ironie la (pseudo-)mésaventure d'un jeune Lausannois qui avait vu son compte Facebook suspendu pendant quelques heures «après la publication d'une vidéo qui égratignait l'UDC». La presse avait donné un large écho à «l'affaire», mais de mauvaises langues laissaient entendre que l'individu avait peut-être «monté l'affaire en épingle pour faire le buzz».

LE COIN DU RONCHON

Nous avons aujourd'hui la réponse. M. Wiesel (Thomas), en assurant ainsi la promotion de sa vidéo, a presque instantanément passé du statut de total inconnu à celui de super-vedette chouchou de l'intelligentsia journalistique romande. «Les radios romandes s'arrachent ses chroniques, on le retrouve sur One Fm chez les Beaux parleurs de Michel Zendali sur la Première et bientôt dans la Grand Messe de Fathi Derder sur LFM.» Le journal *Le Temps* le qualifie de «règle de l'humour romand» et en dresse un portrait tout imprégné du légendaire esprit critique qui caractérise le travail journalistique: «Il y a deux raisons pour lesquelles on rit aux blagues de ce jeune humoriste, dont le nom commence à dépasser nos frontières: il comprend le monde qui l'entoure et c'est un brillant auteur. [...] Derrière

son petit air arrogant de premier de classe, le garçon est sensible. [...] Il fait le dur, Thomas Wiesel, mais c'est un doux. [...] Impertinent, toujours, et avec sa gueule d'ange, on en redemande.» Vous reprendrez bien encore un peu de cirage?

Lorsqu'on lui tend le micro, le jeune prodige a la délicatesse de baver un peu sur ses confrères: «Finalement, très peu d'humoristes se positionnent politiquement. Yann Lambiel ou 26 minutes font de l'imitation mais on ne connaît pas leurs opinions politiques.» C'est vrai: comment peut-on faire rire si l'on ne milite pas à gauche? Car le secret de M. Wiesel, c'est d'être anti-UDC, anti-Blocher, anti-Suisses-allemands, anti-UDC, anti-vieux, anti-UDC, anti-cathos, anti-UDC, plutôt vulgaire, et anti-UDC. Le truc de ouf, quoi, qui révolutionne l'humour tellement personne n'y avait pensé jusqu'ici. D'ailleurs, pendant les chroniques radiodiffusées de leur nouvel ami, les journalistes qui l'entourent s'empressent d'émettre plein de gloussements sonores dans leurs micros, pour donner à l'auditeur l'impression qu'il y a des gens qui trouvent ça drôle. C'est touchant.

Ce qui est injuste, c'est que *La Nation* elle aussi critique parfois l'UDC, en prenant probablement davantage de risques que M. Wiesel, mais sans jamais réussir à intéresser le petit monde de la presse romande. Est-ce uniquement parce que notre page Facebook n'a jamais été bloquée?

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges